

## Les stages

Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit, avec attribution ou non de crédits européens (ECTS).

Les étudiants inscrits en LDD Infomath et Mathphys doivent, dans le cadre de leur cursus, réaliser un stage au cours de leur année d'études. Les étudiants dans les autres LDD peuvent aussi réaliser un stage qui ne délivrera pas d'ECTS.

Dans les 2 cas, ce stage se déroulera en dehors des heures d'enseignement et devra correspondre au contenu pédagogique du diplôme.

### Objectifs d'un stage :

C'est l'occasion de découvrir le travail en Entreprise ou dans un Laboratoire de Recherche mais aussi de mettre en pratique les connaissances acquises lors de sa formation et la possibilité d'acquérir des compétences professionnelles nouvelles.

La finalité du stage s'inscrit toujours dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet.

### Modalités:

**\*\* Dans le cadre d'un stage conventionné par l'Université, il est obligatoire d'établir une convention de stage entre l'établissement d'accueil, le tuteur du stage, l'Université, le responsable pédagogique de la LDD et vous (soit 5 signataires).**

**\*\* Avant de mettre en place la convention de stage, il est **impératif d'obtenir l'autorisation des responsables pédagogiques de la LDD** qui s'assureront de la plus-value de ce stage au regard de la formation.**

### **\*\* Nature du stage :**

**Si le sujet du stage est à dominante mathématiques :** Établir la convention en lien avec le secrétariat des mathématiques (P. Roux) et remplir la demande de convention déposée sur e.campus et compléter avec les pièces administratives à fournir.

**Si le sujet du stage est à dominante Info/Phys/Sc Vie :** Établir la convention en lien avec le secrétariat correspondant. **Attention :** les secrétariats des départements Info ou Phys ou Sc Vie n'utilisent pas les documents mis sur e.campus pour les math. Donc bien se renseigner auprès d'eux pour connaître leurs modalités de montage d'une convention.

**\*\* Ce stage devra être terminé avant la fin-août** pour être conventionné.

### RAPPEL

Les conventions de stage doivent être signées par toutes les parties AVANT le démarrage du stage.

**ATTENTION :** Pour information, il faut compter un mois de délais (hors congés universitaires) entre le dépôt du dossier complet (permettant l'édition des conventions) et la signature finale par la Présidence de l'Université.